



ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE POITOU-CHARENTES

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux membres

ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE POITOU-CHARENTES

Le Moulin de l'Abbaye
135 route de Bordeaux
16400 LA COURONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU ENTREPRENDRE POITOU-CHARENTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Contributions volontaires en nature » en « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation des mises à disposition gratuite de biens et services.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cognac, le 21 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

David-Frédéric Bisseuil

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	9 892	3 491	6 401	8 379
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	9 626	7 131	2 495	2 583
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	61		61	61
Prêts	841 892	58 064	783 828	803 657
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	861 471	68 685	792 785
Comptes de liaison	II			814 680
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	32 805		32 805	16 696
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	455 490		455 490	576 816
Charges constatées d'avance	1 097		1 097	
	TOTAL III	489 393	489 393	593 511
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecarts de conversion actif	VI			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 350 864	68 685	1 282 178
				1 408 192

Document soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	50 000	50 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	510 000	510 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-198 122	-142 098
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 119	-56 024
	Situation nette	351 759
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	351 759
Comptes de liaison	II	361 878
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	683 393	771 674
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 885	24 969
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	18 154	16 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	199 987	233 500
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	930 419
Ecarts de conversion passif	VI	1 046 314
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 282 178
		1 408 192

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	192 115	188 800
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 249	22 001
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		970
Mécénats	39 806	35 082
Legs, donations et assurances-vie	1 577	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 570	2 570
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	27 028	4 619
	TOTAL I	292 345
Charges d'exploitation		254 042
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	127 486	94 282
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	806	808
Salaires et traitements	132 627	137 474
Charges sociales	36 297	38 744
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 350	2 563
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	129	51
	TOTAL II	300 695
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-8 350
Produits financiers		-19 880
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	912	420
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 518	26 504
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	10 430
Charges financières		26 925
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	4 612	62 969
Intérêts et charges assimilées	7 024	70
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	11 636
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 206
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-9 556

Document soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	563	30
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	563	30
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-563	-30
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	302 775	280 966
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	312 894	336 991
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 119	-56 024
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		35 082
Bénévolat	526 875	235 050
TOTAL	526 875	270 132
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		35 082
Prestations en nature		
Personnel bénévole	526 875	235 050
TOTAL	526 875	270 132

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 1 282 178 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -10 119 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

L'association a pour objet, à titre gratuit et non lucratif, de favoriser la création et la préservation d'emplois par la promotion et le soutien de l'entrepreneuriat dans sa zone de rayonnement.

Sa mission se décompose en deux axes :

- un accompagnement humain collectif et individuel de 2 à 3 ans des lauréats par des chefs d'entreprises, suivant des process et des méthodes d'entreprises ;

- un accompagnement financier sous forme de prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie à la personne plus précisément versés aux créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises créatrices d'emplois, destinés à renforcer les capitaux propres de l'entreprise.

Pour réaliser sa mission, l'association emploie cinq salariés dont un directeur, une secrétaire comptable et trois chargés de mission, correspondant à quatre équivalents temps plein.

Le siège de l'association est situé au Moulin de l'abbaye à La Couronne en Charente, mais deux autres antennes existent et sont situées dans la Vienne et la Charente-Maritime.

L'association est membre du réseau national RESEAU ENTREPRENDRE et est reconnue d'utilité publique.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 1 282 178 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -10 119 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC n° 2014-03 du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

De grands événements fédérateurs ont été organisés sur l'exercice à savoir la fête des Lauréats et le Booster camp, ainsi que l'Assemblée générale pour l'approbation des comptes 2022 et un interclub régional des lauréats. L'Association a également organisé l'évènement Wom' Energy.

L'Association a soutenu 17 entreprises nouvellement lauréates sur 2023.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de prêts accordés, remboursables sans intérêt aux lauréats de l'association. Le montant des prêts au 31 décembre 2023 s'élève à 841 892 €.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Matériel informatique 3 ans,
- Mobilier 10 ans.

Des frais de lancement de l'antenne de Vienne ont été comptabilisés à l'actif du bilan en 2022 pour 6399€. Les frais de lancement de l'antenne Charente Limousin ont également été comptabilisés à l'actif pour 3492€. Ces frais sont amortis sur 5 ans.

Dépréciation des prêts accordés

Depuis l'exercice 2020, les provisions pour défaillance des prêts d'honneur des lauréats sont déterminées lors de la survenance d'au moins trois impayés en cours à la clôture.

Cette provision se fonde ainsi sur un risque de contrepartie avéré pour l'association et qui représente un risque de non-paiement des échéances en cours et à venir.

La provision pour défaillance des lauréats est évaluée de la façon suivante :

Pour les prêts d'honneur ayant plus de trois échéances impayées, détermination d'une mesure de risque (en pourcentage) multipliée par la différence entre le solde restant à rembourser et la quote part des pertes prises en charges par BPI.

En référence au guide pratique comptable et financier établie par la fédération de Réseau entreprendre, le pourcentage est déterminé selon différents critères :

- Cas 1 - Au cours de la période de différé, situation de l'entreprise jugée délicate : risque à estimer par le trésorier. Taux de provision 50% à 100%.
- Cas 2 - Plus de 3 échéances impayées et crainte forte sur la capacité de remboursement. Taux de provision de 100%.
- Cas 3 - Plus de 3 échéances impayées et pas de contact avec le lauréat. Taux de provision de 100%.
- Cas 4 - Plus de 3 échéances impayées et discussion en cours pour aménager l'échéancier. Taux de provision de 100%.
- Cas 5 - Echéancier renégocié en cours d'année et validé avec le lauréat. Taux de provision de 0%.

La quote-part prise en charge par BPI est de :

- pour les programmes Start 60% du montant restant dû pour une reprise d'entreprise et 70% en cas de création;
- pour les programmes Booster 50% pour une entreprise de 2 à 3 ans et 40% pour une entreprise de plus de 3 ans.

Ainsi, lorsque les remboursements des prêts d'honneur sont conformes aux échéanciers ou s'il existe moins de trois impayés, aucune provision n'est constatée.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions, dons privés et couvertures BPI à recevoir.

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité a souscrit auprès du CIO OUEST un emprunt d'un montant de 100000 euros sur 5 ans dans le cadre du financement des fonds de prêts d'honneur.

Les autres emprunts déjà présents en 2022 ont également été souscrits pour financer le fonds de prêts. Ils sont souscrits à taux 0 (ou 0.01%) auprès de plusieurs partenaires bancaires.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 3513 heures. Il s'agit du temps passé par les différents intervenants, de la phase d'étude des projets jusqu'aux commissions de finances, ainsi que les heures dédiées aux autres commissions, clubs et événements organisés par l'association.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 150€/heure correspond à un montant de 526 875 euros.

L'association reçoit des mécénats au titre de la mise à disposition gratuite de biens et de services. Ces mises à disposition gratuites sont comptabilisées pour des montants identiques en produits d'exploitation - mécénats mais également en charges externes.

Selon les dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ces mises à disposition gratuites devraient être comptabilisées et présentées au pied du compte de résultat et non en produits et charges de l'exercice. Le mode de comptabilisation appliqué par l'association déroge ainsi au dit règlement, ayant pour conséquence une majoration des produits et des charges d'exploitation. L'effet sur le résultat d'exploitation et le résultat net est toutefois totalement neutre.

Par ailleurs, la présentation de ces mises à disposition au pied du compte de résultat n'est pas homogène entre les exercices 2022 et 2023.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes payés sur 2023 concernent les contrôles sur la clôture des comptes 2022 pour un total de 1663.20 €. Une provision de 1650 € a été passée pour les honoraires au titre de l'exercice clos au 31/12/2023.

**Document soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes**

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Cotisations

Le montant des cotisations représente 192 115 € au 31 décembre 2023. Ces cotisations ont été encaissées sur l'exercice exceptées pour une somme de 5 000 € correspondant à des cotisations appelées mais non payées à la date de clôture.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Elle dispose d'un agrément prévu au 4 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, accordé pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement	9 892			
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL	9 892			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	8 342		1 284	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	8 342		1 284	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés	61			
Prêts et autres immobilisations financières	866 627		204 999	
TOTAL	866 687		204 999	
TOTAL GENERAL	884 921		206 283	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			9 892	
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL			9 892	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier			9 626	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			9 626	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			61	
Prêts et autres immobilisations financières	229 734		841 892	
TOTAL	229 734		841 953	
TOTAL GENERAL	229 734		861 471	

Document soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice		
Frais d'établissement et développement		1 513	1 978		3 491		
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
	TOTAL	1 513	1 978		3 491		
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 759	1 329	-43	7 131		
Emballages récupérables et divers							
	TOTAL	5 759	1 329	-43	7 131		
	TOTAL GENERAL	7 271	3 307	-43	10 622		
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
	TOTAL						
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
	TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.							
	TOTAL GENERAL						
	DOTATIONS NON VENTILEES						
	REPRISES NON VENTILEES						
	TOTAL GENERAL NON VENTILE						
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	841 892	236 727	605 165
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	877	877	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	31 929	31 929	
Charges constatées d'avance	1 097	1 097	
TOTAL	875 795	270 630	605 165

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Prêts : dont accordés en cours d'exercice pour 204 999 € et remboursements obtenus en cours d'exercice pour 229 734 €.

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	683 393	106 324	577 069	
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	28 885	28 885		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	8 519	8 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 549	8 549		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 086	1 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	199 987	199 987		
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	930 419	353 350	577 069

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

100 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

188 284

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	50 000				50 000
Fonds propres avec droit de reprise	510 000				510 000
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-142 098	-56 024			-198 122
Excédent ou déficit de l'exercice	-56 024	56 024		-10 119	-10 119
Situation nette	361 878			-10 119	351 759
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	361 878			-10 119	351 759

Commentaire

En 2020 BPI a fait des apports avec droit de reprise pour un montant de 310K€ pour le financement des prêts d'honneur.

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL II				
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières	62 969	4 612	9 518		58 064
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
	Total III	62 969	4 612	9 518	58 064
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	62 969	4 612	9 518	58 064
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières		4 612	9 518		
- exceptionnelles					

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/12/2023	31/12/2022
	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
	TOTAL	
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
Mise à disposition gratuite de biens et services		35 082
	TOTAL	35 082
862 - Prestation		
	TOTAL	
864 - Personnel bénévole		
Bénévolat sur les évènements et missions hors parcours accompagnement	284 775	
Bénévolat sur le parcours accompagnement	182 100	
Bénévolat sur les autres missions spécifiques des départements	60 000	
Bénévolat		235 050
	TOTAL	235 050
	TOTAL GENERAL	270 132
	Répartition par nature de ressources	
	31/12/2023	31/12/2022
	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
	TOTAL	
871 - Prestation en nature		
Prestations en nature		35 082
	TOTAL	35 082
875 - Bénévolat		
Bénévolat sur les évènements et missions hors parcours accompagnement	284 775	
Bénévolat sur le parcours accompagnement	182 100	
Bénévolat sur les autres missions spécifiques des départements	60 000	
Bénévolat		235 050
	TOTAL	235 050
	TOTAL GENERAL	270 132

Tableau de subventions d'exploitation

Subventions	Accordées du 01/01/2023 au 31/12/2023	Dont reçues du 01/01/2023 au 31/12/2023	Solde à percevoir
	(1)	(2)	(1)-(2)
BPI 2023	12 500	8 750	3 750
Région Nouvelle-Aquitaine 2023	10 000	5 000	5 000
Régularisation Région Nouvelle-Aquitaine 2022	-926	-926	
Communauté d'agglomération La rochelle 2023	3 000	3 000	
FEDER 2023	925		925
Région Nouvelle-Aquitaine Booster camp	3 750		3 750
Total subventions d'exploitation	29 249	15 924	13 325

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 191	241
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 532	9 361
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 000
Instruments de trésorerie		
TOTAL	12 722	10 602

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	31 929	16 696
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	31 929	16 696

Commentaire